



Envoyé en préfecture le 08/07/2024

Reçu en préfecture le 08/07/2024

Publié le

ID : 030-200034692-20240624-DEL71_2024-BF



Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n°71/2024
du Conseil communautaire
Séance du 24 juin 2024

Date d'envoi de la convocation = 18 juin 2024

Nombre de délégués en exercice : 74

Nombre de délégués présents : 54

Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 16

Nombre de délégués absents : 4

L'an deux mille vingt-quatre le vingt-quatre juin à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle multiculturelle de Bagnols-sur-Cèze, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Michel AGNEL, Éric AJASSE, Guy AUBANEL, Charles BASCLE, Sébastien BAYART, Mohamed BERKANE, Frédéric BERNE, Philippe BERTHOMIEU, Jérôme CARMINATI, Yves CAZORLA, Jennifer CHAPUIS-FAURE, Raymond CHAPUY, Cédric CLEMENTE, Manon CROUSIER, Aurélie DELWARTE, Bernard DUCROS, Michèle FOND-THURIAL, Nathalie FORGEROU, Laetitia GAILLARD, Monique GRAZIANO-BAYLE, Olivier JOUVE, Bernard JULIER, Nathalie LACOUSSE, Christine LADET, Emmanuel LE PARGNEUX, Jean-Marie LAURENS, Béatrice LOISON, Fred MAHLER, Stéphane MARCELLIN, Léopoldina MARQUES-ROUX, Stéphane MAURIN, Julie MERCIER, Gérald MISSOUR, Laurent NADAL, Bernard NASS, Jennifer OBID, Michel ONDE, Patrick PALISSE, Elian PETITJEAN, Pascal PEYRIERE, Marie-Chantal PIONNIER, Alexandre PISSAS, Vérah RANDRIANASOLONANDRASANA, Jean-Christian REY, José RIEU, Muriel ROY-CROS, Claude SALAU, Valère SEGAL, Christophe SERRE, Maria SEUBE, Christian SUAOU, Benoit TRICHOT, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Frédéric VERNIERE,

Absents ayant donné procuration : Sandrine ANGLEZAN à Michèle FOND-THURIAL, Sylvie BARRIEU-VIGNAL à Stéphane MAURIN, Charlotte BARRERE à Jérôme CARMINATI, Christian BAUME à Jean Christian REY, Jacques BERTOLINI à Béatrice LOISON, Pascale BORDES à Bernard NASS, Michel CEGIELSKI à Monique GRAZIANO-BAYLE, Jean-Yves CHAPELET à Bernard DUCROS, Maxime COUSTON à Jennifer OBID, Gilles DELALIEU à Christophe SERRE, Océane ESCLEYNE à Valère SEGAL, Sophie GUIGUE à Nathalie FORGEROU, Véronique HERBE à Cédric CLEMENTE, Christine MUCCIO à Christian SUAOU, Olivier ROBELET à Guy AUBANEL, Justine ROUQUAIROL à Philippe BERTHOMIEU

Absents/Excusés : Robert GAUTIER, André LOPEZ, Jean-Louis NOIRET, Thierry VINCENT

Secrétaire de Séance : Sébastien BAYART

OBJET : L - Compte Administratif 2023 du Budget Gestion des Baux

Mouvements budgétaires	Recettes	Dépenses	Solde de gestion 2023	Résultat de l'exercice 2022 repris au BS en 2023	Résultat à la clôture de l'exercice 2023
Investissement	-	7 878 704,63	- 7 878 704,63	7 500 000,00	- 378 704,63
Fonctionnement	965 165,76	1 034 490,22	- 69 324,46	-	- 69 324,46
Total	965 165,76	8 913 194,85	- 7 948 029,09	7 500 000,00	- 448 029,09

Le compte administratif pour le Budget Annexe Gestion des Baux pour l'exercice 2023 s'élève toutes sections confondues à :

- En recettes : 965 165,76 €
- En dépenses : 8 913 194,85 €

La déclinaison des dépenses et recettes par chapitre s'établit ainsi :

A. Les recettes : 965,1 K€

Les recettes de fonctionnement sont composées des loyers (617,7 K€) et des charges locatives (343,7 K€).

B. Les dépenses : 8,9 M €

Les dépenses de fonctionnement pour un montant de 1 M€ comprennent l'ensemble des dépenses concernant l'entretien et le fonctionnement du bâtiment comme :

- Les dépenses d'eau et d'électricité pour 223,9 K€ ;
- Le contrat d'entretien du bâtiment pour 332,7 K€ ;
- La taxe foncière du bâtiment pour 152,5 K€ ;
- Les intérêts d'emprunt pour 263,5 K€ ;
- Le remboursement du personnel affecté à ce budget pour 55 K€.

En investissement, les dépenses sont de 7,9 M€, elles comprennent pour 6,8 M€ ainsi que des travaux de rénovation pour 737 K€. Le remboursement du capital de l'emprunt s'élève à 375 K€ pour l'année 2023.

Il est constaté un déficit toutes sections confondues de 448 029,09€ :

- Résultat d'investissement : - 378 704,63€ ;
- Résultat de fonctionnement : - 69 324,46 €.

Avec les restes à réaliser en investissement au 31/12/2023 d'un montant de 375 000€ en recette et 107 224,35 € en dépense, la couverture du besoin de financement s'élève à hauteur de 110 928,98 €.

Le compte administratif 2023 du Budget Annexe Gestion des Baux est annexé à la présente délibération.

Vu le code général des collectivités territoriales, plus précisément les articles L2121-31 et L1612-13,

Considérant que cette question a été présentée à la Commission des moyens généraux du 17 juin 2024,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité : (5 abstentions)

Le président sort de la salle et ne prend pas part au vote

APPROUVE le compte administratif 2023, toutes sections confondues, pour le Budget Annexe Gestion des Baux, tel qu'il a été arrêté.

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze le 24 juin 2024.

Le Président

Jean Christian REY

Acte rendu exécutoire après dépôt électronique
en Préfecture et publié le

08 JUIL. 2024



Délais de recours : la présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Délibération n°71.2024 du 24 juin 2024, page 3

Envoyé en préfecture le 08/07/2024

Reçu en préfecture le 08/07/2024

Publié le



ID : 030-200034692-20240624-DEL71_2024-BF

ANON 300 9 1